

Arrêté du 24 octobre 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois d'août 2008

24/10/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois d'août 2008 est arrêté à : 199 425 532,09 €. Ce texte détaille les éléments composant cette somme.

Consulter ici l'arrêté du 24 octobre 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois d'août 2008